

## Après le 11 avril, MOBILISER PLUS POUR OBTENIR PLUS !

### La collecte des cartes pétitions «Le printemps des retraités» se poursuit.

Si ce n'est déjà fait, renvoyez la vôtre à la Bourse Départementale du Travail de Bobigny (FSU-Retraité-es, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex).

Si besoin, découpez la pétition qui se trouve au bas des pages 3 et 4 ci-jointes.

Nous irons porter des dizaines de milliers de cartes

### à l'Elysée le JEUDI 20 JUIN Rassemblement à Paris 14 h 30 place Saint Augustin

#### Chacun-e peut participer, soyons nombreux !

A ce jour, nous ne connaissons pas encore les modalités précises de cette action.

Consultez les sites syndicaux pour obtenir les précisions concernant l'heure et le lieu.

**Le 11 avril dernier, les retraité.e.s étaient massivement dans la rue.** Les mobilisations unitaires à l'initiative du groupe des 9 ont contraint le gouvernement à plusieurs bougés : suppression de la hausse de la CSG pour certains, retour à un processus d'indexation sur les prix en 2 temps, augmentation du minimum contributif.

Pour autant les pertes de pouvoir d'achat et les gels ne sont pas annulés. La distinction entre pensions inférieures à 2000 euros et pensions supérieures, l'utilisation du revenu fiscal de référence manifestent la volonté de diviser les retraité.e.s. Percevoir une pension de plus de 2000 euros, ce n'est pas être riche !

**La FSU rappelle que la retraite est un droit lié au versement de cotisations pendant la carrière. Elle revendique l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen. Elle appelle au succès des initiatives unitaires prévues jusqu'à la fin juin, notamment la signature de cartes pétitions à remettre à l'Elysée.**



M. LE PRÉSIDENT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
à FSU-Retraité-es,  
BOULEVARD DE LA LIBÉRATION,  
93016 BOBIGNY  
SAINT-HONORÉ  
75008 PARIS

CDFN Mai 2019

**Sommaire** : p.1 : Après le 11 avril, mobiliser plus pour obtenir plus !

p.2 : Hôpitaux ; Réindexer les pensions ; Fiscalité - p.3 et 4 : Les retraité-es ont fait reculer E. Macron.

N° C.P. : 1016 S 07010 - ISSN : 1247-1003 - Imprimerie Spéciale de la FSU 93 - Bourse Départementale du Travail, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex

Tél. : 01.48.96.36.20 - <http://fsu93.org> - email : [lafsu93@aol.com](mailto:lafsu93@aol.com) - Directeur de la publication : Guy Trésallet - Prix du N° : 2€.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique des syndicats de la FSU 93. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 93.

## HÔPITAUX

**A**u milieu de toutes les actualités, la grève des urgences dans les hôpitaux ne fait pas la «une» des journaux. Les services d'urgence souffrent toujours d'un manque de personnel, ce qui entraîne des temps d'attente aussi bien en consultation qu'en soins et hospitalisation. Les personnels épuisés craignent une santé dégradée pour les patients.

Une solution ? Des professionnels proposent la création de centres de santé municipaux regroupant des généralistes, des spécialistes, des infirmières, des kinés, etc... équipés d'un laboratoire, de matériel de radiologie, d'une salle pour les petites interventions. Ce type de structure «premiers secours» permettrait d'éviter les passages aux urgences des hôpitaux qui se consacraient alors aux interventions plus lourdes. D'ailleurs actuellement certains praticiens effectuent une partie de leur travail en hôpital et l'autre partie dans les centres médicaux municipaux. Mais la volonté existe-t-elle et les moyens sont ils recherchés ?

La politique de l'Agence Régionale de Santé est le regroupement. L'hôpital de Bondy en est hélas un exemple affligeant : depuis des années, les services ferment un à un et vont grossir le CHU de Bobigny. Dans quelques années, nous verrons le long du canal de

l'Ourcq des immeubles d'habitation en lieu et place de cet établissement qui a été un centre renommé pour la procréation médicale assistée notamment.

Dans le même temps, les hôpitaux privés ou cliniques sélectionnent leurs patients, gardant les interventions «rentables» et renvoyant sur l'hôpital public les maladies chroniques et la gériatrie. La majorité de ces établissements privés sont affiliés à des grands groupes financiers ou fonds de pension à la recherche de meilleurs profits.

En Seine-Saint-Denis la répartition des établissements hospitaliers sur le territoire est encore équilibrée. L'hospitalisation à domicile et le «virage ambulatoire» (intervention dans la journée) ne doivent pas servir de prétexte à la restriction des personnels ni à la suppression de lits.

**Nous devons rester vigilants, participer aux actions de défense de nos hôpitaux de proximité avec le personnel, alerter nos élus (municipaux, départementaux) pour qu'ils interviennent auprès de l'Agence Régionale de Santé afin d'éviter une diminution de 30 à 50% des lits dans les unités de soins de longue durée...**

Danièle Clayette

## RÉINDEXER LES PENSIONS

**D**epuis 1993 pour le régime général et 2003 pour les fonctionnaires, les pensions - auparavant indexées sur les salaires - évoluent selon l'inflation mesurée par l'indice des prix.

Les réformes des retraites successives ont été conçues pour conduire à un encadrement drastique de la masse des pensions dans un pourcentage contraint du PIB (14%). Et donc, avec l'augmentation du nombre de retraités, à un affaiblissement du niveau des pensions.

La désindexation des retraites sur les salaires y contribue.

En théorie, l'indexation sur l'inflation assure au mieux une stagna-

tion du pouvoir d'achat de la pension. En réalité, d'année en année, la pension se dévalorise.

En 2017, la CNAV estimait qu'en 10 ans, les pensions avaient perdu 9,59% par rapport aux salaires.

Les retraités veulent pouvoir continuer à vivre dignement, avec leur temps, et non en marge de la société.

**Le Groupe des 9 revendique l'évolution de l'ensemble des pensions sur celle des salaires, mesure essentielle pour que les retraités ne subissent pas un décrochage de leur niveau de vie au fil du temps.**

## FISCALITÉ

### A propos de la CSG 2019 : 8,3 ou retour à 6,6 ?

**G**ouvernement et médias ayant largement communiqué sur l'exonération de l'augmentation de la CSG en 2019 pour les pensions en dessous de 2000 euros, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que **le taux de CSG prélevé sur la pension ne dépend pas du montant de celle-ci, mais du revenu fiscal de référence du foyer fiscal.**

Le taux prélevé en 2019 est fixé en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) de l'année N-2, soit 2017 (avis d'impôt 2018).

Le taux maximal (8,3%) continue à être appliqué en 2019 si le revenu fiscal de référence 2017 est au moins égal à 22 580 € pour une part, auxquels il faut ajouter 6028 € par demi part supplémentaire.

**La CSG reste à 8,3% en 2019 si le RFR 2017 est au moins égal à :**

22 580 € pour 1 part,  
28 608 € pour 1,5 part,  
34 636 € pour 2 parts.

Pour mémoire : le prélèvement maximal a été appliqué en 2018 dès 14 404 € pour 1 part, et 22 096 € pour 2 parts.

Les seuils 2019 ont donc été relevés. Néanmoins, notons au passage le caractère fiscalement injuste de ce type de prélèvement, proportionnel par tranches(\*), mais **non progressif** contrairement à l'impôt sur le revenu : un RFR de 22 579 € entraîne un prélèvement de 6,6%, alors qu'à 22 580 € le prélèvement passe à 8,3% **sur la totalité de la pension !**

La justice fiscale exige **proportionnalité et progressivité.**

L'impôt sur le revenu allie les deux, mais c'est précisément celui que le Président de la République veut voir baisser «significativement» pour «ceux qui travaillent».

«Ceux qui travaillent» devront tout de même continuer à payer la CSG sur les salaires, augmentée en 2018 (9,2%), et la TVA qui ne baissera pas, deux impôts qui ne prennent en compte ni les ressources des ménages, ni la composition familiale !

Monique Masson

(\* ) Avant-goût de la fusion CSG-impôts sur le revenu ?



## Les retraité-e-s ont fait reculer E. Macron

**E. Macron se vante de tenir ses promesses**, pourtant il s'est fait élire en promettant de « *préserver le pouvoir d'achat des retraité-e-s* ». Une fois élu, il a gelé les pensions alors que la loi, le code de la sécurité sociale, impose une revalorisation chaque année selon l'inflation. Pire, il a diminué la majorité des pensions en augmentant la CSG de 25 %.

**E. Macron se vante de ne pas céder aux mobilisations**, pourtant il a reculé trois fois sous la pression des retraité-e-s :

- **Le 20 mars 2018, le gouvernement annonce que 100 000 retraité-e-s seront exemptés de la hausse de la CSG** par un léger relèvement des seuils.
- **Le 10 décembre 2018, il annonce l'annulation de l'augmentation de 25 %** pour les pensions inférieures à 2 000 €. La promesse ne sera tenue qu'en partie, seulement pour les pensions de 1 200 € pour un célibataire et 1 000 € pour une personne mariée.
- **Le 25 avril 2019, il annonce qu'il revalorisera les pensions** inférieures à 2 000 € en 2020 et pour tous en 2021, en fonction de l'inflation. S'il « tient » sa promesse de la même façon qu'en 2018, ce sera pour des pensions bien plus faibles ! Il annonce aussi un minimum de pension à 1 000 €, sans préciser le calendrier ni les modalités.

**E. Macron s'est trompé en pariant sur l'absence de mobilisation des retraité-e-s matraqués, injuriés.**

Depuis son élection, la colère s'est exprimée avec force au cours de 7 manifestations dans tous les départements, notamment le 15 mars 2018 avec 200 000 retraité-e-s dans la rue.

De nombreux élus LREM ont senti la colère en recevant des délégations de nos organisations.

Et tout le monde a remarqué qu'un gilet jaune sur deux était en retraite, il réclame une augmentation des pensions, une justice fiscale et sociale, la réduction des inégalités.

**Nous irons porter des dizaines de milliers de cartes pétitions à l'Élysée le 20 juin**



M. LE PRÉSIDENT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
PALAIS DE L'ÉLYSÉE  
55, RUE DU FAUBOURG  
SAINT-HONORÉ  
75008 PARIS

## Mais ces premiers reculs ne suffisent pas

La suppression de la hausse de la CSG pour certains n'est qu'une partie de nos exigences :

- Ne revaloriser que les pensions inférieures à 2 000 € crée une injustice : une retraitée à 2 000 € propriétaire de son logement serait pauvre, et un retraité sans patrimoine donnant ses 2 001 € à son EHPAD et demandant à ses enfants de compléter serait riche ?
- Le gouvernement cherche à diviser les personnes en retraite en espérant qu'une partie cesse de se mobiliser.
- La perte de pouvoir d'achat des deux ans n'est pas compensée. La CSG continuera de diminuer la pension de beaucoup et la revalorisation des pensions en 2020 ou 2021 ne permettra pas de compenser tout ce qui a été perdu à cause de l'inflation : 1,85 % en 2018 et 1,1 % en 2019. CSG et inflation font perdre 6,5 %, soit plus de  $\frac{3}{4}$  d'un mois de pension sur deux ans.

Le minimum contributif (le minimum de pension) porté à 1 000 € mettrait fin au scandale d'un minimum de 636,56 € ou 695,59 € pour une carrière complète, inférieur au minimum vieillesse ASPA de 868,20 € et au seuil de pauvreté de 1 026 €. Il ne résout pas la trop faible pension des personnes, notamment les femmes, qui n'ont pas toute la durée de cotisation exigée : un-e retraité-e qui n'a pas cotisé les 41,5 ans exigés pour obtenir une retraite à taux plein ne touchera qu'une proportion des 1 000 € pour sa pension de base.

### De l'argent, il y en a !

Pour augmenter les pensions, nous demandons le rétablissement de l'ISF (4,5 milliards d'euros), l'imposition des dividendes à l'impôt progressif (10 milliards), la fin du CICE (40 milliards en 2019), le rétablissement de l'exit tax (6 milliards), la lutte contre la fraude fiscale (au moins 100 milliards), etc.

## Mobiliser plus pour obtenir plus !

L'expression de notre colère a obligé E. Macron à annoncer des reculs. C'est le moment de mobiliser davantage de personnes en retraite pour obtenir nos revendications :

- la suppression de la hausse de la CSG et des exonérations de cotisations sociales,
- le respect des droits acquis à pension et le refus de transformation des pensions en allocations sociales,
- la revalorisation de toutes les pensions en fonction de l'évolution des salaires, le rattrapage des pertes subies depuis 2013,
- un minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète ;
- le maintien et l'amélioration des pensions de réversion ;
- la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité sociale et l'ouverture d'un droit universel dans le cadre d'un grand service public de l'aide à l'autonomie.

## Nous irons porter des dizaines de milliers de cartes pétitions à l'Élysée le 20 juin

Contrairement à vos engagements, vous avez gravement mis en cause le pouvoir d'achat des retraités déjà attaqué par les gouvernements précédents : augmentation de 25 % de la CSG, désindexation des pensions que le gouvernement considère comme une allocation. Aucune revalorisation en 2018 malgré une inflation de 1,6 % et seulement 0,3 % en janvier 2019 pour une inflation estimée à 1,4 %. Les 1 % les plus riches verront leur pouvoir d'achat progresser de 6 % en 2019, celui des retraités aura reculé de 3 %.

Pour la grande majorité d'entre eux c'est un mois de pension en moins sur trois ans. Le rétablissement du pouvoir d'achat de tous les retraité-e-s est indispensable et urgent.

### Monsieur le président, nous vous demandons :

- Le retour à l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires
- Une mesure immédiate de revalorisation de 3 % compensant la baisse récente de pouvoir d'achat des retraités
- L'annulation de la hausse de CSG pour tous les retraité-e-s
- Le maintien et le développement des services publics de proximité.

Nom et prénom : .....

Ville : .....

Courriel : .....